



# LETTRE DE MISSION

## Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026

### 1) Introduction

Au regard de leurs compétences et de leurs missions, les collectivités locales ont un rôle clef à jouer pour relever les enjeux de transition écologique et solidaire. La ville de Couëron travaille à l'intégration de ces enjeux depuis plus de 10 ans, en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre de son Agenda 21 adopté en 2011.

Afin de renforcer la prise en compte du développement durable dans la totalité de son projet de collectivité, la Ville a décidé d'intégrer les objectifs du développement durable (ODD) dès l'élaboration de son projet de collectivité 2021-2026 en remplacement de son Agenda 21 local.

La Ville, consciente de l'importance de la coresponsabilité des acteurs du territoire pour engager les transitions écologiques et solidaires, désire s'appuyer sur le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) pour enrichir les projets programmés par le regard des acteurs du territoire, citoyens, associations et acteurs économiques, présents au sein de l'instance.

Les saisines sur la politique générale de développement durable de la Ville seront renouvelées régulièrement conformément à l'article 7 du règlement intérieur de l'instance.

C'est pourquoi la Ville a décidé de saisir, en 2023, le CCTE sur l'intégration des enjeux de développement durable dans son projet de collectivité 2021-2026.

### 2) Objectif de la saisine

Cette saisine du CCTE vise à croiser les priorités et engagements de la collectivité avec ceux des acteurs du territoire en matière de développement durable à travers :

- l'identification des enjeux perçus comme prioritaires pour le territoire de la commune de Couëron (en confrontant une vision citoyenne aux priorités politiques établies pour le mandat) ;

- la priorisation des thématiques à investir et des actions à mener sur le territoire ; ces actions pourront être portées/impulsées par la collectivité mais également par l'ensemble des acteurs du territoire : associations, acteurs économiques, établissements d'enseignements, etc., dans une logique de coresponsabilité.

Les réflexions des membres du CCTE porteront sur les questions suivantes :

- quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ?
- l'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ?
- quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire ?

Les travaux du CCTE porteront sur la globalité du projet de collectivité.

Cependant, au vu de l'importance du nombre de thématiques à traiter, il est proposé aux membres du CCTE de sélectionner 1 ou 2 thématiques à approfondir spécifiquement.

### **3) Modalités de participation**

Il est proposé aux membres du CCTE de s'appuyer sur 2 propositions méthodologiques : un document socle de travail et un accompagnement spécifique par le Comité 21 Grand Ouest.

#### **Un document socle : base de réflexion du CCTE**

La ville de Couëron a finalisé en 2022 son nouveau projet de collectivité 2021-2026 en intégrant les enjeux de développement durable via la grille des 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Les ODD deviennent pour la Ville une nouvelle grille d'analyse du projet de collectivité permettant :

- de caractériser les actions programmées par ses liens avec les 17 ODD ;
- de construire une démarche d'amélioration de l'action, en s'interrogeant, à travers les 17 ODD, sur les objectifs posés et les actions concrètes mises en œuvre ;
- d'identifier l'impact de l'action (positif, neutre, négatif) sur les ODD concernés ;
- de visualiser l'atteinte des enjeux de développement durable du territoire.

Il est proposé au CCTE de s'appuyer sur le document socle de la collectivité qui présente l'intégration des 17 ODD dans le projet de collectivité pour engager ses réflexions.

#### **Un accompagnement par le Comité 21 Grand Ouest**

La Ville souhaite que le CCTE soit accompagné par une structure extérieure sur cette première saisine :

- pour garantir la compréhension des enjeux de développement durable du territoire par le prisme des ODD tout au long de la saisine et par tous les acteurs ;
- pour soutenir par un appui méthodologique le CCTE jusqu'à la présentation de son avis aux membres du conseil municipal.

C'est pourquoi il est proposé aux membres de l'instance d'être accompagnés tout au long de leurs travaux sur cette saisine par le Comité 21 Grand Ouest.

Le Comité 21 est une association qui fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe à la fois des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens.

Son action s'appuie sur l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable.

Par ses expertises à la fois sur le développement durable et les ODD et celles d'accompagnement de groupe multi acteurs, il assurera le double rôle recherché d'animateur et de garant.

Le Comité 21 accompagnera donc le CCTE dans les différentes étapes de compréhension et de réflexion nécessaires à la rédaction de son avis citoyen.

### **Autres éléments méthodologiques**

Conformément au règlement intérieur du CCTE, le collège des élus ne participera pas aux travaux de cette saisine car il porte sur le projet global de la collectivité.

Il n'est pas prévu d'ouvrir les réflexions aux habitants du territoire, la complexité du sujet ne permettant pas une appropriation aisée des problématiques par les seuls outils numériques à disposition.

### **4) Modalités de travail**

Il est proposé aux membres du CCTE de consacrer 8 mois de travail, de février à septembre 2023, à l'élaboration de leur avis citoyen selon le calendrier suivant :

- février / mars : travail sur le projet de collectivité dans sa globalité - présentation de la saisine, document socle ;
- avril / juin : focus sur les politiques publiques choisies par les membres du CCTE ;
- juin /septembre : rédaction de l'avis citoyen final.

Le rythme de réunions prévu, animées par le Comité 21 en collaboration avec le service Transition écologique et dialogues citoyens (TEDC) de la Ville, est d'une réunion par mois excepté juillet et août. Le planning sera validé avec les membres du CCTE. Les membres du CCTE peuvent renforcer le nombre de séquences de travail, s'ils le souhaitent, mais ne pourront s'appuyer sur la présence du Comité 21 ou du service TEDC sur ces séances supplémentaires.

### **5) Présentation de l'avis citoyen**

L'avis citoyen du CCTE sera présenté à l'ensemble des élus du conseil municipal en assemblée des élus en septembre 2023 par les membres du CCTE.

Cet avis reprendra l'ensemble des réflexions des membres du CCTE et notamment :

- une primo-analyse de l'ambition municipale et du contenu du document socle de la collectivité au regard de ces enjeux ;
- l'explication du choix des thématiques et enjeux identifiés comme prioritaires pour le territoire de Couéron ;
- les axes de progrès et les actions prioritaires à travailler au niveau de la collectivité afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs de la Ville et dans une logique de transversalité.

## **6) Engagement de la Ville suite à l'avis citoyen**

D'octobre à décembre 2023, les services de la Ville instruiront les propositions du CCTE présentées dans l'avis citoyen afin de permettre au conseil municipal de rendre une réponse argumentée en janvier 2024. Les propositions retenues seront intégrées au projet de collectivité.

Les membres du CCTE seront tenus informés de la mise en œuvre des engagements qui auront été pris suite à l'instruction de leur avis. Les modalités leur seront exposées lors de la présentation de la réponse de la Ville.

Carole Grelaud  
Maire